

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003806

Rapport n°3.4 - SIMI 2017 - Participation du Grand Besançon

SIMI 2017 - Participation du Grand Besançon

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017 -2021 « Promotion Prospection Economique »	Montant BP 2017 et DM1:395 5000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 23 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), qui se déroulera du 6 au 8 décembre 2017 à Paris. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique du Grand Besançon qui a fait une priorité de la notoriété et de la visibilité de son territoire auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (réseaux bancaires, investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs).

Comme depuis 2013, le Grand Besançon occupera un stand en propre positionné face à celui de Dijon Métropole, afin de poursuivre la dynamique initiée dès le MIPIM 2013.

I. Contexte

La participation au SIMI, qui se déroule à Paris au Palais des Congrès Porte Maillot, est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux.

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon Dijon mis en place entre le Grand Besançon et Dijon Métropole, ces deux territoires ont décidé d'être présents au Salon SIMI 2017 en organisant, comme lors des trois précédentes éditions, un stand contigu afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, estimé à 23 000 € TTC.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon, engagés par « Dijon Développement », sera refacturée au Grand Besançon.

Il est proposé que cette prise en charge fasse l'objet d'une convention entre le Grand Besançon et Dijon Développement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au SIMI 2017 dans les termes exposés dans le présent rapport à hauteur de 23 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- autorise Monsieur le **Président**, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 21 Septembre 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



**Convention de financement
participation au SIMI
(Salon de l'Immobilier d'Entreprise)
du 6 au 8 décembre 2017
à Paris**



Entre :

Dijon Développement, dont le siège est à Dijon, 40 avenue du Drapeau BP 17521 21075 Dijon Cedex représenté par son Président François-André ALLAERT,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2017,

Préambule

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon Dijon mis en place entre le Grand Besançon et Dijon Métropole, ces deux territoires ont décidé d'être présents au Salon SIMI 2017 en organisant, comme lors des trois précédentes éditions, un stand contigu afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique de Dijon Métropole, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon, engagés par « Dijon Développement », sera refacturée au Grand Besançon.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

« Dijon Développement », agence de développement économique du territoire de la Métropole Dijonnaise, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon sur le salon du SIMI 2017, auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques.

Article 2 - Prestations réalisées par Dijon Développement et financées dans le cadre de cette convention par les deux partenaires

« Dijon Développement » effectuera la réservation de l'emplacement de 19,25 m² référencé B10 auprès du Groupe MONITEUR, organisateur du SIMI.

« Dijon Développement » assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il conviendra d'ajouter les coûts de publications sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques (alimentation électrique et Wifi le cas échéant).

Les demandes spécifiques formulées par le Grand Besançon seront réglées directement par le Grand Besançon hors convention. De plus, le Grand Besançon gèrera en propre tous les éléments se rapportant à la réalisation et l'aménagement de son stand et fera face à l'ensemble des obligations associées : déclarations, conformité, implantation, installation, démontage etc...

Article 3 - Financement

Le coût de la prise en charge initiale de l'emplacement du stand du Grand Besançon, auquel il convient d'ajouter les coûts de publications sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, est estimé à 23 000 € TTC.

Ce coût comprend le temps humain consacré à la gestion et à l'organisation du SIMI, soit 5 000 € pour le Grand Besançon.

Le Grand Besançon versera à « Dijon Développement », dès signature de la présente convention, 15 000 €. Le solde (8000 €) sera versé ensuite au fur et à mesure sur présentation.

Il servira de variable d'ajustement dans l'hypothèse où la totalité de cette somme ne serait pas nécessaire pour couvrir les dépenses engagées par « Dijon Développement » dans le cadre des présentes.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière du Grand Besançon auprès de « Dijon Développement ».

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le

Pour Dijon Développement,

François-André ALLAERT
Président

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET
Président